



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2023

OBJET :

DE-23-12-1-33) APPEL A PROJETS DEVELOPPEMENT DURABLE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 07 décembre 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT.

Absents excusés : M. PITAVY (pouvoir à Mme TOP), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231219-lmc1H11412H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2023
Date de Publication : 22/12/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 29 juin 2022 approuvant le Pacte éco-citoyen, et plus particulièrement son action 87 ;

Considérant l'Appel à projets 2023 lancé fin août dernier ;

Considérant que trois associations ont déposé un projet répondant aux critères définis dans l'Appel à projets développement durable 2023;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 14 décembre 2023,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve les participations financières aux projets présentés par les associations sus-citées, soit 5000 € pour l'association *Maison Notre-Dame* et 1990 € pour l'association *La Recyclerie de Vincennes*.

ARTICLE II : Le versement de la subvention est conditionné par la présentation de factures acquittées correspondant au montant de la subvention votée. Si le montant des justificatifs s'avère inférieur, la subvention sera réduite et calculée au prorata des dépenses effectives. A l'inverse, si le montant est supérieur, la subvention accordée par le Conseil municipal est un montant maximum alloué. Si, pour des raisons diverses, les engagements présentés par l'association ne pouvaient finalement être tenus, la Ville se réserverait le droit de pouvoir revenir sur la subvention accordée.

ARTICLE III : Autorise Mme le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé